

PARTIE B

Pièces jointes à la demande:

- 1. Document attestant le droit de propriété du demandeur ou le droit basé sur un contrat d'exécution du changement de la construction; ces documents sont ajoutés si ces droits ne peuvent être vérifiés dans le cadastre immobilier.
- 2. Consentement du propriétaire du terrain / de la construction (en cas que celui-ci n'est pas le demandeur) touché par le changement de l'utilisation, donné en vertu de la documentation comportant l'identification du terrain /de la construction et du but envisagé du demandeur, attesté par sa signature vérifiée et le dessin de situation ajouté,
- 3. Plein pouvoir en cas de représentation, si le plein pouvoir n'a pas été donné pour plusieurs enquêtes, le cas échéant, acte pris de plein pouvoir.
- 4. Copie du plan cadastral et dessin de situation de l'état actuel du territoire à l'échelle du plan cadastral, inclus les numéros de parcelle, relevé du changement requis de l'utilisation du territoire, avec marquage des rapports et des effet sur l'entourage, notamment des distances de la limite du terrain et des constructions voisines.
- 5. En cas de constructions particulièrement étendues, les documents mentionnés au point 4 seront complétés par un relevé du changement demandé, sur une base cartographique à l'échelle de 1 :10 000 à 1 :50 000.
- 6. Documentation de la construction selon annexe n° 4 à l'arrêté n° 503/2006 RdL.
- 7. Avis ou déclaration de l'organe concerné ou de l'autorité compétente, ou conclusion de l'enquête vérificative, constatant que la construction / le changement de la construction n'est pas subordonné à l'évaluation de ses impacts sur l'environnement.
- 8. Avis de l'autorité compétente sur l'évaluation de l'impact de l'exécution du but envisagé sur l'environnement, si un tel avis a été délivré.
- 9. Evaluation et documentation des impacts du but envisagé sur l'environnement, si l'évaluation doit avoir lieu dans le cadre de l'enquête publique.
- 10. Avis obligatoires des organes concernés, éventuellement leurs décisions revêtues de la note de leur entrée en vigueur, lesquels le demandeur ajoute à la demande en cas qu'ils ont été délivrés:
 - séparément
 - ajoutés à la partie justificative des documentsavec indication de l'organe compétent, du numéro de dossier et de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants:

- protection de la nature et du paysage
- protection des eaux
- protection de l'atmosphère
- protection du sol agricole
- protection de la forêt
- protection des gisements de minéraux
- gestion des déchets
- protection de la santé publique
- soins vétérinaires
- service des monuments historiques
- transport routier
- transport ferroviaire
- transport aérien
- transport fluviale
- énergétique
- utilisation de l'énergie nucléaire et de la radiation ionisante
- communications électroniques
- défense de l'Etat
- sécurité de l'Etat
- protection civile
- protection contre l'incendie
- autres, sinon indiqués ci-dessus
-
-

11. Avis des propriétaires de l'infrastructure de transport et technique publique sur la possibilité et la modalité de raccordement, marqués sur le dessin de situation que le demandeur ajoute à la demande:

- séparément joints à la partie justificative de la documentation, avec indication du propriétaire respectif, du numéro de dossier, de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivantes:

- électricité
- gaz
- eau
- canalisation
- distribution de chaleur
- communications électroniques
- transport
- autres

12. Déclarations des participants à l'enquête publique, y compris la commune, tant que celles-ci ont été recueillies avant l'ouverture de l'enquête publique, éventuellement communication que les participants ont été prévenus de la présentation de la demande.

13. Annexes séparés avec indication de donnés sur:

- les demandeurs (point I. de la demande)
- les terrains requis (point II. de la demande)
- les droits de propriété et autres droits (points III. et IV. de la demande)
- les autres participants à l'enquête publique (point VIII. de la demande)

**CONTENU ET ETENDUE DES DOCUMENTS AJOUTES A LA DEMANDE DE
DELIVRANCE**
de décision relative au changement de l'utilisation du territoire

A. Données préliminaires

Donnés d'identification du demandeur et de la personne ayant élaboré le dossier, désignation de la construction et du terrain

B. Rapport d'accompagnement

1. Caractéristique du territoire concerné, des terrains et des constructions édifiées sur eux-ci

- a) situation dans la commune – partie construite – non construite de la commune,
- b) donnés sur les documents d'aménagement et d'urbanisme délivrés (approuvés),
- c) donnés sur l'accord du but envisagé avec les documents d'aménagement et d'urbanisme,
- d) donnée sur l'accomplissement des exigences des organes concernés,
- e) possibilités de raccordement de la construction à l'infrastructure de transport et technique publique,
- f) caractéristique géologique, géomorphologique et hydrologique, y compris les sources de minéraux, d'eaux souterraines, les interventions spéciales dans la croûte terrestre et les territoires d'abattage minier,
- g) situation par rapport au territoire inondé,
- h) genres et numéros de parcelle des terrains touchés selon le cadastre immobilier,
- i) accès au terrain à bâtir durant la construction, éventuellement les tracés d'accès,
- j) alimentation en eau et énergie durant la construction.

2. Caractéristique de base du changement envisagé de l'utilisation du territoire

- a) mode de l'utilisation actuelle du territoire touché, des terrains et des constructions édifiées sur ceux-ci,
- b) changement envisagé de l'utilisation du territoire,
- c) en cas de changement temporaire, la durée de ce changement,
- d) réaménagement du territoire après le changement de l'utilisation du territoire
- e) modalité et procédé envisagé de la réalisation du changement.

3. Données d'orientation du changement de l'utilisation du territoire

- a) arpentage total du territoire touché par le changement,
- b) évaluation du changement envisagé de l'utilisation du territoire selon § 80 alinéa 2, lettre e) de la Loi de la construction,
- c) données primaires de la capacité,
- d) bilan de besoins d'énergie de toute sorte,
- e) consommation totale de l'eau (dont l'eau technologique),
- f) données de l'écoulement des eaux,
- g) estimation qualifiée de quantité des effluents,
- h) capacités exigées des lignes du réseau de communication public,

- i) capacités exigées des installations électroniques du réseau de communication public,
- j) commencement prévu de la réalisation du changement,
- h) délais prévu de la réalisation.

C. Compte rendu technique

1. Description du mode envisagé de l'utilisation du territoire

- a) justification de la sélection du territoire pour le changement envisagé,
- b) évaluation du territoire,
- c) principes de la solution d'urbanisme, architecturale et plastique,
- d) principes de la solution technique

2. Fixation des conditions pour la préparation du changement de l'utilisation du territoire

- a) données des reconnaissances exécutées et proposées, conditions géologiques et hydrogéologiques connues du territoire touché,
- b) données concernant les zones de protection et les limites des territoires protégés touchés par la réalisation du changement, eu égard spécial aux constructions étant monuments culturels, ou n'étant pas monuments culturels mais se trouvant dans des réserves de monuments historiques ou dans des zones de monuments historiques, avec indication de la modalité de leur protection,
- c) indication d'assainissements, de travaux de démolition et d'abattage des arbres exigés,
- d) emprise requise du sol agricole et des terrains destinés à remplir la fonction de la forêt, avec indication de l'arpentage et s'il s'agit de l'emprise temporaire ou permanente,
- e) indication de conditions techniques et physiques du territoire touché et de conditions de coordination de la réalisation, notamment du point de vue des accès au territoire, éventuellement des déplacements des réseaux d'infrastructure, du raccordement du territoire aux sources d'eau et d'énergie et au drainage du territoire,
- f) données concernant les changements dans le territoire, les balances des travaux de terrassement, le besoin en découlant de fourniture ou de dépôt de terre, le besoin d'aménagement du terrain environnant et des parcs.

3. Données primaires de l'exploitation

- a) description de l'exploitation proposée, le cas échéant, du programme de production,
- b) capacités d'exploitation et de production prévues,
- c) description de la technologie, du programme de production, éventuellement du maniement des matériaux, du système de transport interne et externe, du système de stockage et de services accessoires,
- d) solution proposée du système de stationnement,
- e) estimation du besoin de matériaux, de matières premières,
- f) gestion des déchets ou leur utilisation (recyclage), évacuation des effluents et des eaux de pluie,
- g) estimation du besoin d'eau et d'énergie pour la production,
- h) solution de la protection de l'atmosphère,
- i) solution de la protection contre le bruit,
- j) solution de la protection de la construction contre la pénétration de personnes étrangères.

4. Principes de protection contre l'incendie dans le territoire touché

Description brève de la conception de protection contre l'incendie (notamment du point de vue du mode d'utilisation envisagé) :

1. solution des distances de reculement et délimitation de l'espace dangereux en cas d'incendie,
2. solution de l'évacuation des personnes et des animaux,
3. sources d'eau pour l'extinction du feu, éventuellement d'autres substances d'extinction,
4. équipement du territoire avec des dispositifs de sécurité incendie,
5. solution des voies d'accès et des aires prévues pour l'intervention de la technique de sapeurs-pompier,
6. protection du territoire par une installation de sécurité incendie, si c'est justifié par les exigences des travaux de sauvetage et de liquidation et de la protection des habitants.

5. Sauvegarde de la sécurité d'exploitation de la construction ou d'utilisation du territoire

6. Solution proposée pour l'utilisation du territoire par des personnes à mobilité et capacité d'orientation limitées

Principes de solution des voies, des surfaces et des immeubles du point de vue de leur utilisation par des personnes handicapées, à vue et mobilité basses.

7. Description de l'impact du mode envisagé de l'utilisation du territoire sur l'environnement et sur la protection des intérêts spéciaux

- a) solution de l'impact de l'exploitation ou de la production sur la santé des personnes ou sur l'environnement, le cas échéant, exécution des mesures axées à la suppression ou minimalisation des impacts négatifs,
- b) solution de la protection de la nature et du paysage ou des sources d'eau et des sources médicinales,
- c) zones proposées de protection et de sécurité, découlant du caractère du changement réalisé.

8. Solution proposée de la protection du territoire touché contre les impacts négatifs de l'environnement extérieur

- a) inondations,
- b) éboulements de terre,
- c) abattage minier
- d) séisme,
- e) radon,
- f) bruit.

9. Protection civile

- a) mesures découlant des exigences de protection civile visées à l'utilisation du territoire touché pour la protection des habitants,

- b) principes de prévention des avaries graves,
- c) zones de mesures envisagées dans le cas d'avarie.

D. Documentation graphique

- a) situation synoptique à l'échelle de 1 : 5 000 documentant les rapports du territoire touché à la structure d'urbanisme du territoire, à l'emplacement dans l'agglomération, au système de transport, aux éléments de paysage importants,
- b) situation générale du territoire touché par le changement, en règle à l'échelle de 1 : 1000 ou 1 :500, avec marquage du raccordement à l'infrastructure de transport et technique publique, le cas échéant, avec marquage des zones de protection et avec relevé
 1. du territoire touché, avec marquage des distances des limites des terrains et des constructions voisines, de leurs planimétrie, altimétrie et hauteur,
 2. de la limite du chantier temporaire et permanent,
 4. des immeubles destinés à l'assainissement,
 5. des réseaux d'infrastructure technique et de transport existant dans le territoire, et du raccordement de la construction à ces réseaux, avec marquage des surfaces raffermisses, des surfaces des communications et des espaces verts,
 6. de l'emprise temporaire ou permanente du sol agricole, et des terrains destinés à remplir la fonction de la forêt,
 7. de l'emplacement des aires et des équipements de stockage, sociaux et administratifs du fournisseur de la construction,
 8. de l'entrée dans le territoire,
- c) dessins à l'échelle adéquate documentant la solution d'urbanisme et architecturale d'ensemble du changement envisagé de l'utilisation du territoire,
- d) coupes verticales documentant l'aménagement du terrain envisagé, le niveau du terrain existant et du terrain aménagé, avec marquage du niveau d'eau souterraine,
- e) selon le caractère du changement envisagé, vues documentant son insertion dans le paysage, élaborées sur demande spéciale de l'autorité de construction ou de l'organe concerné.

E. Partie justificative

- a) rapport sur l'élaboration des avis obligatoires des organes concernés, des avis des propriétaires de l'infrastructure de transport et technique publique, le cas échéant, la déclaration des participants à l'enquête publique,
- b) avis obligatoires des organes concernés,
- c) avis des propriétaires de l'infrastructure de transport et technique publique,
- d) déclarations éventuelles des participants à l'enquête.

Adresse de l'autorité compétente

Autorité :

Rue :

Code postal, commune

A..... le

**Concerne : DEMANDE DE DELIVRANCE DE DECISION RELATIVE A LA
REPARTITION OU AU REMEMBREMENT DES TERRAINS**

selon les dispositions du § 86 en rapport avec § 82 de la loi n° 183/2006 RdL. relative à l'aménagement du territoire et l'ordre de la construction (Loi de la construction) et du § 6 de l'arrêté n° 503/2006 RdL. sur le règlement plus détaillé de l'enquête publique, du contrat de droit public et de la mesure d'urbanisme.

PARTIE A.

I. Demandeur

- personne naturelle
nom et prénom, date de naissance, résidence permanente (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne naturelle entreprenant – l'initiative est liée avec son activité d'entreprise -
nom et prénom, genre d'entreprise, numéro d'identification, adresse inscrite au registre du commerce ou un autre registre réglementé par la loi (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne morale
nom ou firme, numéro d'identification ou une donnée analogue, adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise), personne autorisée à agir au nom de la personne morale

.....
.....
.....

Lorsque la délivrance de la décision est demandée par plusieurs demandeurs, les données indiquées au point I. sont ajoutées en annexe séparée

- oui non

Le demandeur

- agit indépendamment
- est représenté par: nom et prénom / nom ou firme, représentant; résidence permanente/ adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):

.....
.....
.....

II. Terrains requis touchés par la répartition ou le remembrement

Commune	Cadastre	N° de parcelle	Genre de terrain selon le cadastre immobilier	Arpentage

Lorsqu'on propose la répartition ou le remembrement de plusieurs terrains, le demandeur ajoute les données indiquées au point II. en annexe séparée oui non

III. Participants ayant droits de propriété aux terrains et aux constructions sur ceux-ci

Terrain, n° de parcelle....., cadastre

Construction – identification selon le cadastre immobilier :

Le propriétaire agit : indépendamment est représenté

Lorsqu'on propose la répartition ou le remembrement de plusieurs terrains, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point III. en annexe séparée:
oui non

IV. Participants ayant autres droits réels aux terrains et aux constructions sur ceux-ci

Terrain, n° de parcelle....., cadastre

Construction – identification selon le cadastre immobilier :

Genre du droit: (par exemple charge réelle, droit de gage, droit de préemption)

.....

Personne autorisée: nom et prénom, nom ou firme, représentant; résidence permanente / adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):

.....

.....

Lorsqu'on requière la répartition ou le remembrement de plusieurs terrains grevés de diverses charges réelles, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point IV. dans une annexe séparée : oui non

V. Raisons de la répartition ou du remembrement des terrains

.....
.....
.....

.....
.....
.....

VI. Liste d'autres participants à l'enquête (non indiqués aux points I. et III.)

Nom et prénom / nom ou firme, représentant; résidence permanente / adresse de siège
(éventuellement une autre adresse de remise)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lorsque le nombre d'autres participants est plus grand, le demandeur ajoute les données
indiquées au point VI. en annexe séparée

oui non

.....
Signature du demandeur ou de son représentant

Archivní z roku 2006

PARTIE B

Pièces jointes à la demande:

- 1. Document attestant le droit de propriété du demandeur ou le droit basé sur un contrat d'exécution des mesures, aux terrains ou constructions; ces documents sont ajoutés si ces droits ne peuvent être vérifiés dans le cadastre immobilier.
- 2. Plein pouvoir en cas de représentation, si le plein pouvoir n'a pas été donné pour plusieurs enquêtes, le cas échéant, acte pris de plein pouvoir.
- 3. Copie du plan cadastral et dessin de situation de l'état actuel du territoire à l'échelle du plan cadastral, inclus les numéros de parcelle, relevé de la répartition ou du remembrement requis des terrains, avec marquage de l'accès à chaque terrain d'une voie publique.
- 4. Donnés attestant l'accord de la répartition ou du remembrement des terrains avec les documents d'aménagement et d'urbanisme en vigueur,
- 5. Avis obligatoires des organes concernés, éventuellement leur décisions revêtues de note de l'entrée en vigueur, que le demandeur ajoute à la demande, en cas qu'ils ont été délivrés
 - séparément
 - joints à la partie justificative de la documentation, avec indication de l'organe compétent, du numéro de dossier et de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants:
 - protection de l'environnement
 - protection de la nature et du paysage
 - protection des eaux
 - protection du sol agricole
 - protection de la forêt
 - protection des gisements de minéraux
 - service des monuments historiques
 - transport routier
 - transport ferroviaire
 - autres, sinon indiqués au-dessus
- 6. Déclarations des participants à l'enquête publique, inclus la commune, tant qu'elles ont été recueillies avant l'ouverture de l'enquête publique, éventuellement leur communication qu'ils ont été prévenus de la présentation de la demande.
- 7. Annexes séparés avec indication de donnés sur:
 - les demandeurs (point I. de la demande)
 - les terrains requis (point II. de la demande)
 - les droits de propriété et autres droits (points III. et IV. de la demande)
 - les autres participants à l'enquête publique (point VI. de la demande)

Adresse de l'autorité compétente

Autorité :

Rue :

Code postal, commune

A..... le

Concerne : DEMANDE DE DELIVRANCE DE DECISION DE CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION

selon les dispositions du § 86 en rapport avec § 83 de la loi n° 183/2006 RdL. relative à l'aménagement du territoire et l'ordre de la construction (Loi de la construction) et du § 7 de l'arrêté n° 503/2006 RdL. sur le règlement plus détaillé de l'enquête publique, du contrat de droit public et de la mesure d'urbanisme.

PARTIE A

I. Demandeur

- personne naturelle
nom et prénom, date de naissance, résidence permanente (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne naturelle entreprenant – l'initiative est liée avec son activité d'entreprise -
nom et prénom, genre d'entreprise, numéro d'identification, adresse inscrite au registre du commerce ou un autre registre réglementé par la loi (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne morale
nom ou firme, numéro d'identification ou une donnée analogue, adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise), personne autorisé à agir au nom de la personne morale

.....
.....
.....
.....

Lorsque la délivrance de décision est demandée par plusieurs demandeurs, les données indiquées au point I. sont ajoutées en annexe séparée

- oui non

Le demandeur

- agit indépendamment

- est représenté par: nom et prénom / nom ou firme, représentant; résidence permanente/ adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):

.....

II. Terrains requis touchés par la zone de protection :

Commune	Cadastre	N° de parcelle	Genre de terrain selon le cadastre immobilier	Arpentage

Lorsqu'on requière une zone de protection d'une construction /installation, le demandeur indique l'identification de celle-ci selon le cadastre immobilier.

Lorsqu'on requière une zone de protection sur plusieurs terrains, le demandeur ajoute les données indiquées au point II. en annexe séparée oui non

III. Participants ayant droits de propriété aux terrains et aux constructions sur ceux-ci

Terrain, n° de parcelle....., cadastre

Construction – identification selon le cadastre immobilier :

Propriétaire : personne naturelle
 nom et prénom, date de naissance, résidence permanente (éventuellement une autre adresse de remise)

personne naturelle entreprenant – l'initiative est liée avec son activité d'entreprise -

nom et prénom, genre d'entreprise, numéro d'identification, adresse inscrite au registre du commerce ou un autre registre réglementé par la loi (éventuellement une autre adresse de remise)

personne morale
 nom ou firme, numéro d'identification ou une donnée analogue, adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise), personne autorisé à agir au nom de la personne morale

.....

- Le propriétaire agit : indépendamment est représenté
 Le terrain est propriété du demandeur d'un autre propriétaire
 Le terrain/la construction est propriété du demandeur d'un autre propriétaire

Lorsqu'on requière la zone de protection sur plusieurs terrains, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point III. en annexe séparée: oui non

IV. Participants ayant autres droits réels aux terrains et aux constructions sur ceux-ci

Terrain, n° de parcelle :....., cadastre :
Construction – identification selon le cadastre immobilier :
Genre du droit: (par exemple charge réelle, droit de gage, droit de préemption)
.....
.....

Personne autorisée: nom et prénom, nom ou firme, représentant; résidence permanente /
adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):
.....
.....

Lorsqu'on requière la zone de protection sur plusieurs terrains grevés de diverses charges
réelles, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point IV. en annexe séparée :
 oui non

V. Données de l'état actuel de l'utilisation des terrains touchés et des constructions sur ceux-ci

.....
.....
.....
.....

VI. Raisons de l'établissement de la zone de protection requise et justification de l'étendue de celle-ci

.....
.....
.....
.....
.....

VII. Définition des interdictions et limitations proposées, leur effets sur l'aménagement fonctionnel et spatiale du territoire et les mesure techniques et organisationnelles en découlant

.....
.....
.....

VIII. Durée prévue de la zone de protection

.....

IX. Liste d'autres participants à l'enquête publique (non indiqués aux points I. et III.)

Nom et prénom / nom ou firme, représentant; résidence permanente / adresse de siège
(éventuellement une autre adresse de remise):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lorsque le nombre d'autres participants est plus grand, le demandeur ajoute les données
indiquées au point IX. en annexe séparée

oui non

.....
Signature du demandeur ou de son représentant

Archivní z roku 2006

PARTIE B

Pièces jointes à la demande

- 1. Document attestant le droit de propriété du demandeur, ou le droit basé sur un contrat d'exécution d'une construction / d'un changement de la construction ou d'une mesure, aux terrains ou constructions; ces documents sont ajoutés si ces droits ne peuvent être vérifiés dans le cadastre immobilier.
- 2. Plein pouvoir en cas de représentation, si le plein pouvoir n'a pas été donné pour plusieurs enquêtes, le cas échéant, acte pris de plein pouvoir.
- 3. Copie du plan cadastral et dessin de situation de l'état actuel du territoire à l'échelle du plan cadastral, inclus les numéros de parcelle des terrains et des constructions sur ceux-ci, avec relevé de la zone de protection requise.
- 4. Documents faisant apparaître :
 - l'étendue de la zone de protection,
 - l'accord de la zone de protection envisagée avec les documents d'aménagement et d'urbanisme en vigueur,
 - les zones de protection déjà existantes, les territoires protégés et les territoires d'inondation,
 - l'infrastructure de transport et technique publique touchée par la zone de protection, avec marquage des mesures de compensation, par exemple des déplacements de l'infrastructure ou des nouveaux ouvrages d'infrastructure,
 - les constructions et les installations sur le territoire de la zone de protection, avec marquage du projet de leur utilisation ultérieure ou enlèvement.
- 5. Avis obligatoires des organes concernés, éventuellement leurs décisions revêtues de la note de l'entrée en vigueur, lesquels le demandeur ajoute à la demande en cas qu'ils ont été délivrés:
 - séparément ajoutés à la partie justificative des documentsavec indication de l'organe compétent, du numéro de dossier et de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants:
 - protection de la nature et du paysage
 - protection des eaux
 - protection de l'atmosphère
 - protection du sol agricole
 - protection de la forêt
 - protection des gisements de minéraux
 - gestion des déchets
 - protection de la santé publique
 - soins vétérinaires
 - transport routier
 - transport ferroviaire
 - transport aérien
 - transport fluviale
 - énergétique
 - utilisation de l'énergie nucléaire et de la radiation ionisante
 - communications électroniques
 - défense de l'Etat
 - sécurité de l'Etat

- protection civile
- protection contre l'incendie.....
- autres, sinon indiqués ci-dessus
-
- 6. Avis des propriétaires de l'infrastructure de transport et technique publique sur les mesures de compensation, marqués sur le relevé de la zone de protection, que le demandeur ajoute à la demande:
 - séparément joints à la partie justificative de la documentation, avec indication du propriétaire respectif, du numéro de dossier, de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants:
 - électricité
 - gaz
 - eau
 - canalisation
 - distribution de chaleur
 - communications électroniques
 - transport
 - autres
- 7. Déclarations des participants à l'enquête publique, inclus la commune, tant qu'elles ont été recueillies avant l'ouverture de l'enquête publique, éventuellement communication que les participants ont été prévenus de la présentation de la demande.
- 8. Annexes séparés avec indication de données sur:
 - les demandeurs (point I. de la demande)
 - les terrains (point II. de la demande)
 - les droits de propriété et autres droits (points III. et IV. de la demande)
 - les autres participants à l'enquête publique (point IX. de la demande)

Archivní zpráva 2006

Adresse de l'autorité compétente

Autorité :

Rue :

Code postal, commune

A..... le

**Concerne : NOTIFICATION DU BUT ENVISAGE DANS LE TERRITOIRE VISEE
A LA DELIVRANCE DU CONSENTEMENT D'URBANISME**

selon les dispositions du § 96 de la loi n° 183/2006 RdL. relative à l'aménagement du territoire et l'ordre de la construction (Loi de la construction) et du § 15 de l'arrêté n° 503/2006 RdL. sur le règlement plus détaillé de l'enquête publique, du contrat de droit public et de la mesure d'urbanisme.

PARTIE A

I. Demandeur

- personne naturelle
nom et prénom, date de naissance, résidence permanente (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne naturelle entreprenant – l'initiative est liée avec son activité d'entreprise -
nom et prénom, genre d'entreprise, numéro d'identification, adresse inscrite au registre du commerce ou un autre registre réglementé par la loi (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne morale
nom ou firme, numéro d'identification ou une donnée analogue, adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise), personne autorisée à agir au nom de la personne morale

.....
.....
.....
.....

Lorsque la délivrance de la décision est demandée par plusieurs demandeurs, les données indiquées au point I. sont ajoutées en annexe séparée

- oui non

Le demandeur

- agit indépendamment

- est représenté par: nom et prénom / nom ou firme, représentant; résidence permanente/ adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):

.....

II. Lieu du but envisagé

Terrains touchés

Commune	Cadastre	N° de parcelle	Genre de terrain selon le cadastre immobilier	Arpentage

Lorsque le but envisagé touche une construction/installation, le demandeur indique l'identification de celle-ci selon le cadastre immobilier.

Lorsque le but envisagé touche plusieurs terrains/constructions/installations, le demandeur ajoute les données indiquées au point II. en annexe séparée oui non

III. Participants ayant droits de propriété aux terrains/constructions/installations touchés par le but envisagé

Terrain, n° de parcelle....., cadastre

Construction – identification selon le cadastre immobilier :

- Propriétaire : personne naturelle
 nom et prénom, date de naissance, résidence permanente (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne naturelle entreprenant – l'initiative est liée avec son activité d'entreprise -
- nom et prénom, genre d'entreprise, numéro d'identification, adresse inscrite au registre du commerce ou un autre registre réglementé par la loi (éventuellement une autre adresse de remise)
- personne morale
 nom ou firme, numéro d'identification ou une donnée analogue, adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise), personne autorisée à agir au nom de la personne morale

.....

- Le propriétaire agit : indépendamment est représenté
- Le terrain est propriété : du demandeur d'un autre propriétaire
- La construction/ l'installation est propriété du demandeur d'un autre propriétaire

Lorsque le but envisagé est proposé sur plusieurs terrains / constructions / installations, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point III. en annexe séparée:

oui non

IV. Participants ayant autres droits réels aux terrains/constructions/ installations

Terrain, n° de parcelle :....., cadastre :

Construction /installation – identification selon le cadastre immobilier :.....

Genre du droit: (par exemple charge réelle, droit de gage, droit de préemption)

.....

Personne autorisée: nom et prénom, nom ou firme, représentant; résidence permanente /
adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise):

.....

Lorsque le but envisagé touche plusieurs terrains /constructions/installations grevés de
diverses charges réelles, les demandeurs ajoutent les données indiquées au point IV. en
annexe séparée : oui non

V. Données primaires concernant le but envisagé

Genre et étendue du but envisagé et ses effets sur les terrains et constructions limitrophes

.....

.....

.....

.....

VI. Données indiquant si le but est envisagé dans une aire construite ou constructible

.....

.....

VII. Donné attestant que le but envisagé est en accord avec les documents d'aménagement et d'urbanisme, avec les exigences générales relatives à l'utilisation du territoire et les exigences générales relatives aux constructions

.....

.....

VIII. Données concernant l'état actuel du territoire touché, sur les terrains et les constructions sur ceux-ci

.....

.....

.....

.....

IX. Donnée attestant que le but envisagé ne change pas de façon substantielle l'état actuel de choses dans le territoire

.....

X. Donnée attestant que le but envisagé n'exige pas de nouvelles capacités d'infrastructure de transport et technique

.....
.....

XI. Evaluation de l'impact du but envisagé sur l'environnement d'après une prescription juridique spéciale

- Le but envisagé n'est pas subordonné à l'évaluation de l'impact sur l'environnement:
 - Au but envisagé ne s'applique pas la loi n° 100/2001 RdL, ni §§ 45h et 45i de la loi n° 114/1992 RdL.
 - Avis de l'autorité compétente constatant que le but envisagé n'est pas subordonné à l'évaluation de l'impact du but envisagé sur l'environnement d'après la loi n° 100/2001 RdL.
 - Avis de l'organe de protection de la nature dans lequel cet organe a exclu un impact significatif du but envisagé sur le territoire d'une localité d'importance européenne ou d'une réserve d'oiseaux
 - Conclusion de l'enquête vérificative constatant que le but envisagé ne peut avoir un impact significatif sur l'environnement.

XII. Liste d'autres participants à l'enquête publique (non indiqués aux points I. et II.)

Nom et prénom /nom ou firme, représentant, résidence permanente /adresse de siège (éventuellement une autre adresse de remise) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lorsque le nombre d'autres participants à l'enquête est plus grand, le demandeur ajoute les données indiquées au point VIII. en annexe séparé :

- oui non

.....
Signature du demandeur ou de son représentant

PARTIE B

Pièces jointes à la demande :

- 1. Document attestant le droit de propriété du demandeur, ou le droit basé sur un contrat d'exécution du but envisagé; on ajoute ces documents si ces droits ne peuvent être vérifiés dans le cadastre immobilier.
- 2. Consentement du propriétaire du terrain/ de la construction / de l'installation (en cas que celui-ci n'est pas le demandeur) sur lequel le but envisagé doit être réalisé, donné en vertu de la documentation de la construction, comportant l'identification du terrain /de la construction / du but envisagé du demandeur, et allégué par sa signature vérifiée et par un dessin de situation ajouté.
- 3. Plein pouvoir en cas de représentation, si le plein pouvoir n'a pas été donné pour plusieurs enquêtes, le cas échéant, acte pris de plein pouvoir.
- 4. Copie du plan cadastral et dessin de situation de l'état actuel du territoire à l'échelle du plan cadastral, inclus les numéros de parcelle et le relevé du but envisagé, avec marquage des interdépendances et des effets sur l'entourage.
- 5. Simple description technique du but envisagé, avec les dessins respectifs selon son caractère, notamment des plans horizontaux des étages principaux et des vues des immeubles.
- 6. Avis ou déclaration de l'organe concerné ou de l'autorité compétente, ou conclusion de l'enquête vérificative, constatant que le but envisagé n'est pas subordonné à l'évaluation de l'impact sur l'environnement.
- 7. Avis obligatoires des organes concernés, éventuellement leur décisions revêtues de la note de l'entrée en vigueur, en cas que ceux-ci ont été délivrés :
 - séparément joints à la partie justificative de la documentationavec indication de l'organe compétent, du numéro de dossier et de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants :
 - protection de la nature et du paysage
 - protection des eaux
 - protection de l'atmosphère
 - protection du sol agricole
 - protection de la forêt
 - protection des gisements de minéraux
 - gestion des déchets
 - protection de la santé publique
 - soins vétérinaires
 - service des monuments historiques.....
 - transport routier
 - transport ferroviaire
 - transport aérien
 - transport fluviale
 - énergétique
 - utilisation de l'énergie nucléaire et de la radiation ionisante
 - communications électroniques

- défense de l'Etat
- sécurité de l'Etat
- protection civile
- protection contre l'incendie
- sécurité au travail
- autres, sinon indiqués ci-dessus

.....

 Note: L'avis obligatoire des organes concernés ne doit pas déclarer la désapprobation, ni comporter des conditions (§ 96 alinéa 1 de la Loi de la construction).

- 8. Avis des propriétaires de l'infrastructure de transport et technique publique sur la possibilité et modalité de raccordement du but envisagé, marqués sur le plan de situation, lesquels le demandeur ajoute à la demande:
 - séparément joints à la partie justificative de la documentation, avec indication du propriétaire respectif, du numéro de dossier, de la date de délivrance, notamment dans les domaines suivants:
 - électricité
 - gaz
 - eau
 - canalisation
 - distribution de chaleur
 - communications électroniques
 - transport
 - autres

- 9. Déclarations des participants à l'enquête publique, inclus la commune, tant qu'elles ont été recueillies avant l'ouverture de l'enquête publique, éventuellement communication que les participants ont été prévenus de la présentation de la demande.

- 10. Annexes séparés avec indication de données sur:
 - les demandeurs (point I. de la demande)
 - les terrains /constructions /installation (point II. de la demande)
 - les droits de propriété et autres droits (points III. et IV. de la demande)
 - les autres participants à l'enquête publique (point XII. de la demande)

Archivierungsbüro 2008

Archivní z roku 2006